



VESTSHELL INC.
Clause Qualité Fournisseur

1. Vous devez envoyer votre facture par courriel à AP@vestshell.com ou par la poste à l'adresse inscrite à notre bon de commande.
2. Nous n'accepterons aucune hausse de prix, sans préavis et acceptation écrite.
3. Notre numéro de notre bon de commande doit apparaître sur toutes factures, cartons d'expédition, feuilles d'emballage et connaissements.
4. Les expéditeurs non canadiens doivent fournir 5 copies de la facture de douanes canadiennes, du connaissement et des bordereaux d'expédition avec chaque expédition.
5. Le système de qualité du fournisseur doit au minimum être conforme avec la norme SO9001/AS9100. Sur demande, une inspection de vos installations peut être effectuée par Vestshell, ses clients ou tout autre organisme de régulation. Un certificat de conformité est requis.
6. Le fournisseur doit aviser Vestshell de tout produit non-conforme et doit obtenir l'approbation de Vestshell avant de lui expédier.
7. Le fournisseur se doit d'aviser Vestshell de tout changement dans ses produits et/ou dans ses processus de fabrication et, le cas échéant, d'obtenir l'approbation écrite de Vestshell.
8. Tous changements pouvant affectés la qualité du produit commandé doivent être documentés et communiqués par écrit à Vestshell avant la mise en application de ce changement.
9. Toute changement chez un fournisseur, incluant un changement de lieu de fabrication doit être communiqué à Vestshell, qui devra donner son approbation. L'approbation du client de Vestshell pourrait être nécessaire avant que nous puissions donner notre approbation aux changements.
10. Vous devez nous faire parvenir les exigences applicables à vos fournisseurs, incluant les exigences clients.
11. Si la certification est incomplète, le fournisseur se doit de garder les enregistrements pendant au moins 10 ans.
12. Les services de calibration:
 - a. les résultats tel que trouvé et tel que retourné doivent être mentionnés sur le certificat d'étalonnage;
 - b. les résultats d'étalonnage doivent être traçable à des standards nationaux et/ou NIST;
 - c. le laboratoire doit être accrédité ISO 17025 et effectué des travaux uniquement couverts par la portée de cette accréditation;
 - d. et chaque personne effectuant l'étalonnage doit avoir un examen de la vue valide ne dépassant pas un an et doit répondre à l'exigence dans au moins un œil, corrigé ou non corrigé. La perception des couleurs doit être effectuée une seule fois.
13. Le fournisseur doit aviser Vestshell dans les 24 heures suivant l'expédition de matériel présumé non-conforme et ce peu importe la destination.
14. Le personnel du fournisseur doit comprendre sa contribution à la conformité des produits et services, la sécurité des produits et leur comportement éthique.
15. Prévention des pièces de contrefaçon régie sous la norme AS6174.

VESTSHELL INC.
10378 Avenue Pelletier, Montréal (Québec), H1H 3H3 CANADA

Prière de bien vouloir contacter l'un de nos représentants si vous désirez de plus amples renseignements.